

Réf: Dossier 189167

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « KORYBA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRER  
DJIBI-SICOGI NON LOIN DE LA RESIDENCE MANDELA, Lot  
30, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/02/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KORYBA »

Objet :

- La couture de vêtement,
- Divers .Et pour la réalisation de l'objet social :
  - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
  - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
  - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
  - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
  - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRER  
DJIBI-SICOGI NON LOIN DE LA RESIDENCE MANDELA, Lot  
30, Ilot 22

Dirigeant(s) M KONE ABOUBACAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-02163 du 20/02/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14942/GTCA/RC/2023 du 20/02/2023

